

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No : 19 / 2016

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie ainsi que des aménagements routiers et réalisation d'une place publique à la rue de Vuary

Au Conseil Communal

De et à

1530 Payerne

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

La commission chargée de l'étude du préavis 19/2016 s'est réunie le mardi 20 septembre et était composée de Madame et Messieurs

Jérôme Friedli

Cédric Bapst

Estelle Babey Martin

Christian Marguet en qualité de président rapporteur

Madame et Messieurs : Maria-Josepha Jaquet – Patrice Lorimier – Logan Duc étaient absents et non-excuses.

Messieurs : André Jomini – André Bersier – Norbert Carrel ont participé à notre séance et répondu précisément à nos questions et en plus fourni les informations indispensables à la validation de ce dossier. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications données.

Préambule

Le promoteur des futures habitations de Vuary 2-4-6 ayant un besoin anticipé de chauffage pour le séchage des chapes et des crépis intérieurs a fait des demandes à la société Sinef SA (ex : Frigaz) en vue d'un raccordement au gaz.

Le dimensionnement de la conduite d'eau située dans cette rue doit impérativement être augmenté conformément au Plan Directeur communal de la distribution de l'eau et de défense incendie. L'opération immobilière Vuary 2-4-6 ayant fait l'objet d'un échange de terrain en vue de la réorganisation de ce secteur, la Municipalité a décidé de profiter des travaux d'infrastructure afin de réaliser tous ces travaux d'aménagements en une seule opération.

1/ Travaux de réaménagement et adaptation de la place publique

2/ Travaux de correction du trottoir existant le long de la place publique, avec la pose d'un nouveau tapis bitumeux et la création de 3 places de parc longitudinales (en remplacement des 3 places sises actuellement sur la place vers la fontaine) .

3/ Travaux de pose d'un tapis sur le trottoir existant situé en face de la future place publique.

4/ Travaux de pose d'un tapis sur la route de Vuary (tronçon rte. d'Yverdon – fontaine de Vuary)

En contrepartie, les promoteurs se sont engagés à réaliser à leurs frais, un nouveau trottoir public qui longera les 3 immeubles de Vuary 2-4-6 (environ 63 m. de long.) Pour complément d'information, la gestion des déchets de ces immeubles est convenue selon le système «Molok »

Objet du préavis

La conduite d'eau et d'incendie, propriété communale, est entièrement sur le domaine public et date des années 1970. La conduite d'eau et de défense incendie devant passer du diam. de 100 mm. à 200 mm. conformément au Plan Directeur de Distribution de l'Eau, ces travaux de fouille nous donnent l'opportunité de joindre la conduite de gaz avec le même budget. La société Sinef SA prend à sa charge la moitié des coûts du génie civil. Malheureusement, la mise en séparatif des eaux usées ne pourra pas se faire en même temps car elle nécessite une profondeur de creuse beaucoup plus importante et des coûts trop onéreux compte tenu des investissements importants planifiés ces prochaines années. Prévision : délai selon priorité 3 = 15 à 30 ans.

Chaque propriétaire sera informé s'il désire remplacer son embranchement privé jusqu'au compteur à ses frais ainsi que le raccordement au gaz s'il le désire.

Les services de téléphone et d'électricité sont déjà installés dans cette rue et en ce moment ils ne sont pas intéressés à participer à une amélioration de leurs installations. Cependant, cas échéant, les frais de génie civil en découlant feront l'objet d'un propre financement, selon une clé de répartition bien définie.

S'agissant des travaux d'infrastructures, les montants mentionnés ci-dessous sont issus de l'entreprise Sinef SA qui joue sur ce chantier le rôle du maître d'ouvrage. C'est elle qui s'occupe de l'ingénierie et de la mise en soumission selon la législation en vigueur sur les Marchés Publics. L'adjudication se fera d'entente entre les partenaires du projet.

S'agissant des travaux des aménagements routiers et de la place publique, les montants mentionnés sont issus de la comparaison à des travaux similaires exécutés dernièrement. Ils feront l'objet d'une annexe à la soumission des travaux d'infrastructures et seront adjugés en même temps que ces derniers. La réalisation de ces travaux est évidemment reportée à la fin de la construction des trois immeubles d'habitation en construction, soit en été 2017. A noter que ces travaux d'aménagements routiers seront réalisés jusqu'à la fin de la rue (fontaine de Vuary).

Enfin en matière de circulation, le double sens sera remis à la fin des travaux et la situation réévaluée à ce moment-là.

Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance du réseau d'eau communal, procéder au remplacement de cette conduite sur le tronçon précité et aux travaux d'aménagements routiers (place, trottoirs et rue)

Données techniques

Caractéristiques des conduites :

Conduite d'eau en fonte ductile d'un diam. de 200 mm. sur une longueur de 160 m

Remplacement de la borne hydrante existante

Travaux de génie civil :

La tranchée sera située sur le côté de la rue. Par conséquent, le trafic routier sera maintenu. Tout au plus il sera alterné à certains endroits. L'accès aux immeubles en construction devra toujours être garanti, ce qui obligera de travailler en deux étapes.

La réalisation du trottoir, des places de parc et de la place publique ne perturbera que peu le trafic routier dans la rue.

La pose du tapis final sur la route obligera la fermeture routière 1 à 2 jours.

Ces travaux d'infrastructures sont planifiés pour novembre 2016 et dureront entre 5 et 6 semaines.

Les travaux des aménagements routiers sont planifiés en été 2017 et dureront environ 1 mois.

Coûts des travaux

Devis estimatif :

Travaux de génie civil pour les travaux de conduite d'eau, part communale	Fr.	50'000.-
Travaux appareillage EP (fourniture et pose)	Fr.	90'000.-
Travaux des aménagements et de correction du trottoir (long. env. 19 m.) avec aménagement de 3 places de parc	Fr.	25'000.-
Pose d'un tapis bitumeux sur le trottoir existant en face de la place (long. env. 37 m.) adaptation des bordures	Fr.	15'000.-
Pose d'un tapis bitumeux sur la rue de Vuary avec réfection et adaptation des bordures et grilles de routes. (surface 1850 m2)	Fr.	185'000.-
Réhabilitation de la place publique	Fr.	20'000.-
Marquage et signalisation	Fr.	5'000.-

Divers et imprévus	Fr.	31'000.-
Total HT	Fr.	421'000.-
TVA 8%	Fr.	33'680.-
Total TTC (arrondi)	Fr.	455'000.-

Pour la conduite d'eau potable et de défense incendie, nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de FR. 15'000.-

Récapitulation :

Total TTC :	Fr.	455'000.-
Prestation communales pour la pose de la conduite d'eau	Fr.	15'000.-
Subvention attendue de l' ECA	Fr.	15'000.-
Total TTC	Fr.	425'000.-

Récapitulatif des coûts

Remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie	Fr.	163'000.-
Aménagement routiers, trottoirs et la place publique	Fr.	292'000.-
Total (TTC)	Fr.	455'000.-

Financement

Il est prévu de financé la totalité des travaux, soit la conduite d'eau et de défense incendie, les aménagements routiers, les trottoirs et la place publique, par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme relative à la conduite d'eau et de défense incendie par un prélèvement sur le fonds de réserve No : 9.280.8100 « Eaux, travaux futures »

La Municipalité prévoit d'amortir la somme relative aux aménagements routiers, trottoirs et la place publique, sur une durée de 20 ans.

Frais de fonctionnement annuels

Aménagement routiers, trottoirs et place publique :

Amortissement :	5% de Fr. 292'000.- TTC (250'000.- + divers et TVA)	Fr.	14'600.-
Intérêts :	2% de Fr. 292'000.- TTC (250'000.- + divers et TVA)	Fr.	5'840.-
Total :		Fr.	20'440.-

Conclusions

Après discussion, la commission approuve à l'unanimité les conclusions de ce préavis et propose aux membres du Conseil communal d'accepter les résolutions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis no : 19/2016 de la Municipalité du 31 août 2016

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue de Vuary pour un montant de Fr. 163'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les aménagements routiers, trottoirs et la place publique pour un montant de Fr. 292'000.- (TTC)

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 440'000.- (TTC) (Fr.455'000.- - 15'000.-) par les fonds disponibles en trésorerie

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 163'000.- (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve no :9.280.8100 « Eaux, travaux futures » .

Article 5 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 292'000.- (TTC), relatif aux aménagements routiers, trottoirs et place publique, et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :

Christian Marguet

